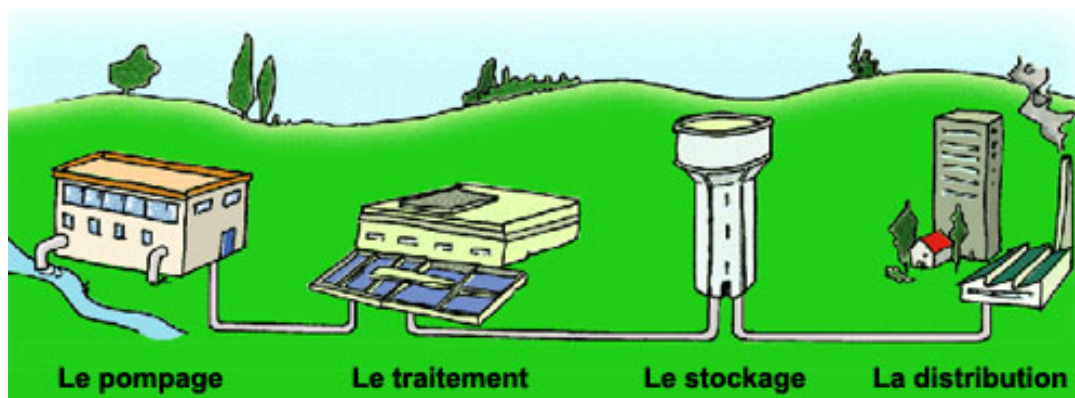


# Rosporden | Kernével



## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC



### I - SERVICE DE L'EAU POTABLE

### II - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2016

## AVANT PROPOS

La loi n° 95-101 du 2 Février 1995 relative au renforcement de protection de l'environnement, article 73, fait obligation aux Maires de présenter à leurs Conseils Municipaux, à partir de 1996, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

C'est ce rapport qui fait l'objet de la présente publication, il fera l'objet d'une présentation unique pour les deux services, et portera, en conséquence, sur l'exercice 2016.

Ce document sera présenté aux Membres du Conseil Municipal, adressé à Monsieur le Préfet et sera mis à la disposition du public qui souhaitera le consulter, dans chacune des Mairies.

## INTRODUCTION

Sur notre Commune, la gestion des services de l'eau potable et de l'assainissement est assurée, en régie, par les services Communaux.

Le présent document vous fournira, pour le service de l'eau potable d'abord, et de l'assainissement, des indicateurs techniques puis financiers.

En annexe, il comprendra une facture détaillée sur la base d'une consommation annuelle de référence, définie par l'I.N.S.E.E. à 120 m<sup>3</sup>, calculée sur la base des prix de 2015, puis de 2016.

# I - SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

## 1°) LES INDICATEURS TECHNIQUES

La production d'eau potable de Rosporden et Kernével est assurée à partir des deux unités implantées à Keriou et Kerfléach. Le nombre total d'abonnés a été en 2016 de 4 873.

**L'unité de Keriou** assure le traitement de l'eau provenant des captages de Restamben en Scaër, Ty Ar Ganet en Leuhan, et prélevée dans l'Aven.

La filière de traitement est une minéralisation à l'aide de CO<sub>2</sub> et de chaux, une coagulation au sulfate d'alumine, une décantation, une filtration sur sable, une stérilisation par l'ozone et le chlore.

Cette station a une capacité de 300 m<sup>3</sup>/h, les prélèvements dans les captages se situant entre 30 % et 35 % des prélèvements totaux.

La production de l'année 2016 a été de 415 990 m<sup>3</sup> avec un débit journalier maxi de 2 916 m<sup>3</sup>/jour et un débit journalier moyen de 1 732 m<sup>3</sup>/jour.

Cette unité alimente le territoire de l'ancienne Commune de Rosporden, et sert de complément pour Kernével 24 818 m<sup>3</sup> ; à partir de deux réservoirs, l'un de 1 000 m<sup>3</sup> situé à « Kerlué », l'autre de 500 m<sup>3</sup> situé à « Saint-Eloi ». Elle a, en outre, permis d'exporter, en 2016, 24 m<sup>3</sup> sur Elliant et 2 446 m<sup>3</sup> sur Melgven.

**L'unité de Kerfléach** assure le traitement des eaux provenant des captages de Kerfléach.

La filière de traitement consiste en une neutralisation sur maërl et une stérilisation par le chlore, mais avec l'arrêt de l'exploitation du gisement de maërl des Gléan jusqu'à présent utilisé, un nouveau produit a été mis en place. Il s'agit de maërl importé d'Islande. La mise en œuvre de ce nouveau produit a multiplié par deux l'achat de produits.

Cette station a une capacité nominale de 40 m<sup>3</sup>/h soit 960 m<sup>3</sup> pour 24 heures.

La production de l'année 2016 a été de 143 129 m<sup>3</sup> avec un débit journalier maxi de 589 m<sup>3</sup>/jour et un débit journalier mini de 413 m<sup>3</sup>/jour.

Cette unité dessert une partie de Kernével à partir d'un réservoir de 300 m<sup>3</sup> situé à « Kerstéphan ».

## GENERALITES

La production totale brute a été de 431 889 m<sup>3</sup> du 01/11/2015 au 31/10/2016 contre 554 686 m<sup>3</sup> du 01/11/2014 au 31/10/2015, pour une production nette refoulée de 412 628 m<sup>3</sup>.

La production facturée a été de 412 642 m<sup>3</sup>. La consommation domestique, quant à elle, reste stable sur l'année 2016.

Les consommations industrielles (124 707 m<sup>3</sup>), sont en hausse par rapport à l'année 2015 (116 029 m<sup>3</sup>).

Nos plus gros consommateurs ont été les ETS BONDUELLE avec 93 416 m<sup>3</sup> et la société MC BRIDE avec 17 000 m<sup>3</sup>.

## LA QUALITE DE L'EAU

Nous retranscrivons, ci-dessous le bilan des analyses effectuées mensuellement par le Laboratoire Vétérinaire du Finistère sur l'eau distribuée à partir de chacune des unités de production, et le bilan 2016 établi par la direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

- Unité de Kerriou

<b>ANALYSES</b>												
	BACTERIOLOGIQUES				PHYSIQUES		CHIMIQUES					
Année 2016	Colif. totaux /100 ml	Strepto Fécaux	Bactéries Aérobie Rev à 37° n/ml	Bactéries Aérobie Rev à 22°	Conductivité	PH normes 6.5<>9	NO <sub>3</sub> mg/l < 50	Cl mg/l 0.5-1 mg	NO <sub>2</sub> mg/l < 0.5	NH <sub>4</sub> mg/l < 4	Al µg/l < 200	Bromates µg/l < 10
29/01/16	/	/	7	4	248	8.30	18	0.20	/	<0.05	76	/
12/04/16	/	/	0	0	221	8.60	19	0.70	/	<0,05	47	/
23/05/16	/	/	0	0	244	8.40	22	0.10	/	<0,05	46	/
27/06/16	/	/	0	Présence	214	8.40	19	0.50	/	<0,05	30	/
11/07/16	/	/	0	0	241	8.10	22	<0,1	/	<0,05	34	/
31/08/16	/	/	0	0	254	9.00	22	0.70	/	<0.05	26	/
14/09/16	/	/	0	0	248	8.70	23	0.20	/	<0,05	35	/
20/10/16	/	/	Présence	0	254	8.00	22	0.50	/	<0,05	19	/
28/11/16	/	/	0	Présence	249	8.00	19	<0.1	/	<0,05	33	/
05/12/16	/	/	0	0	223	8.10	20	0.50	/	<0.05	25	/

- **Unité de Kerfléach**

ANALYSES												
Année 2016	BACTERIOLOGIQUES				PHYSIQUES		CHIMIQUES					
	Colif. totaux /100 ml	Strepto Fécaux	Bactéries Aérobie Rev à 37°	Bactéries Aérobie Rev à 22°	Conductivité	PH	NO <sub>3</sub> mg/l	Cl mg/l	NO <sub>2</sub> mg/l	NH <sub>4</sub> mg/l	Al mg/l	Bromates µg/l
12/04/16	/	/	0	0	306	8.00	34	0.20	/	<0,05	/	/
17/05/16	/	/	0	0	311	8.00	33	0.40	/	<0,05	24	/
26/07/16	/	/	0	0	302	8.20	34	0.20	/	<0,05	/	/
31/08/16	/	/	0	0	304	8.20	34	<0.1	/	<0,05	/	/
20/10/16	/	/	Présence	0	316	8.10	36	0.1	/	<0,05	/	/
28/11/16	/	/	0	0	318	8.00	35	0.30	/	<0,05	/	/
05/12/16	/	/	Présence	0	307	8.00	36	0.40	/	<0,05	<20	/

**La teneur en nitrates, aux puits de prélèvement, s'est située en moyenne ainsi qu'il suit :**

LIEU	VALEUR MOYENNE 2015	VALEUR MOYENNE 2016
<b>Kerriou</b>	20 mg	20 mg
<b>Restamborn</b>	26 mg	28 mg
<b>Ty Ar Ganet</b>	19 mg	13 mg
<b>Kerfléach</b>	35 mg	35 mg

## **2°) LES INDICATEURS FINANCIERS**

### **Le prix de l'eau :**

Le prix de l'eau est fixé annuellement par délibération du Conseil Municipal.  
Pour 2016 il s'établissait ainsi qu'il suit :

- Abonnement : 19.00 € annuel HT - TVA de 5.50 %
- Le m<sup>3</sup> - de 0 à 10 000 m<sup>3</sup> : 1.25 € HT - TVA de 5,50 %  
- de 10 001 à 20 000 m<sup>3</sup> : 1.10 € HT - TVA de 5,50 %  
- à partir de 20 001 m<sup>3</sup> : 1.00 € HT - TVA de 5,50 %
- La redevance à l'Agence de l'Eau était de 0.31 le m<sup>3</sup> HT - TVA de 5,50 %
- La redevance pour l'amélioration des réseaux était de 0.19 le m<sup>3</sup>.
- Branchement - Forfait jusqu'à 10 ml: 900 € HT  
- le ml supplémentaire: 30.00 € HT (en secteur NC et ND du PLU)

### Le budget :

Le compte administratif 2016 du service de l'eau s'élève, en recettes et dépenses, à :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Résultat de l'exercice</u>
Section d'investissement	241 950.43 €	269 517.78 €	- 27 567.35 €
Section d'exploitation	790 662.73 €	647 960.12 €	+ 142 702.61 €

Avec les principales recettes de fonctionnement :

- Vente de l'eau 614 512.57 €
- Travaux et taxes de raccordement 9 716.14 €
- Redevance pollution d'origine domestique 108 602.61 €

### La dette :

#### ETAT DE LA DETTE

TOTAUX	ANNUITE 2016				
	capital initial	capital au 31/12/16	capital	intérêts	Total
CAISSE FRANCAISE	150 000.00	0.00	13 174.41	403.14	0.00
CAISSE D'EPARGNE (CE)	500 000.00	268 750	25 000.00	13 646.21	880.90
CREDIT AGRICOLE (CRCAM)	1 055 000.00	806 850.89	53 882.45	30 666.66	5 037.03
	1 705 000	1 075 600.89	92 056.86	44 716.01	5 917.93

### Les investissements réalisés en 2016 :

- Amélioration du réseau avec le changement de la conduite sur le secteur de Nevars Izella.

### Les investissements programmés en 2017 :

- Amélioration du réseau avec le remplacement de la conduite en fonte sur le secteur de Renanguip.

## II – SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

### 1°) LES INDICATEURS TECHNIQUES

Comme pour l'eau potable, ce sont deux unités distinctes qui assurent le traitement des eaux usées de la Commune. L'une est implantée à Pont-Rhun, l'autre à Boduon.

#### La station de Pont-Rhun :

D'une capacité de 630 équivalents/habitants, cette station traite les eaux usées de l'agglomération Kernéveloise.

Les principaux ouvrages qui la constituent sont :

- un ensemble de prétraitement et dégrilleur dégraisseur,
- un bassin d'aération équipé d'une turbine,
- un clarificateur.

L'eau épurée est rejetée dans un ruisseau, affluent du ster-goz.

Les boues sont reprises du clarificateur par 2 pompes et stockées dans un silo.

Les boues sont ensuite évacuées sur les terrains agricoles où elles servent d'engrais, ou transférées sur la station d'épuration de Boduon.

Les capacités nominales de la station sont :

- 112 m<sup>3</sup>/jour avec un débit de pointe de 14 m<sup>3</sup>/h
- DBO5/jour : 38 kg
- La population raccordée étant de plus de 400 habitants représentant 182 branchements.

L'analyse réalisée par le service de l'eau et de l'assainissement du Conseil Général a donné les résultats suivants :

. DBO5 (mg/l) non filtré :	4	pour une norme de 30
. DCO (mg/l) non filtré :	48	pour une norme de 90
. MES (mg/l) :	8.3	pour une norme de 30
. NTK (mg/l) :	4	pour une norme de 20

#### Rendement :

**La production de boues a été de tonnes 4,1 tonnes en 2016 contre 4,8 en 2015.**



**Les conclusions du Service d'Eau et de l'Assainissement du Conseil Général pour l'année 2016 sont les suivantes :**

Direction de l'Aménagement, de l'Eau, de l'Environnement et du Logement Direction Adjointe de l'Eau et des Espaces Naturels Service de l'Eau potable et de l'Assainissement	<b>Bilan de fonctionnement annuel</b>	108BILANFONCT-02
---	---	------------------

**ANNEE 2016**

**STATION D'EPURATION DE ROSPORDEN BODUON**

Réunion au(x) Service(s) Technique(s) du 19 décembre 2016

**Présent(s) :** M. MICHEL COINT (RESPONSABLE SERVICE - ROSPORDEN)  
M. ROBERT GLÉRAN (RESPONSABLE SERVICE EAU - ROSPORDEN)  
M. CHRISTIAN BARBIER (CONSEIL DEPARTEMENTAL - SEA)  
M. PAUL JACQUIN (CONSEIL DEPARTEMENTAL - SEA)

Capacités nominales : 29 700 EH (1 782 kg DBO<sub>5</sub>/j, 3 000 m<sup>3</sup>/j)

La qualité physico-chimique de l'eau épurée est restée bonne hormis en janvier où des dépôts de boues se sont produits suite à des épisodes pluvieux très importants. Un aménagement du seuil déversoir d'entrée permettrait une surverse vers le bassin tampon lors de ces phénomènes, ce qui éviterait les désordres hydrauliques de l'installation.  
Le remplacement des plateaux de 2 turbines est à prévoir (intervention en cours de préparation).  
Une étude sur l'instrumentation du réseau est prévue en 2017. Elle prévoit notamment une reconfiguration du déversoir d'orage de la rue Alsace-Lorraine.

### **La station de Boduon :**

Mise en service en Octobre 1993 d'une capacité de 29 700 équivalents/habitants (arrêté préfectoral du 11/02/2008), répond aux normes de qualité fixées par la Communauté Européenne. Elle est mixte car elle traite les eaux usées urbaines et aussi celles des industriels, dont le plus important est la Sté Bonduelle.

Cette station est de type biologique. Les principaux ouvrages qui la constituent sont :

- un canal d'amenée et de comptage équipé d'un déversoir d'orage,
- un ensemble de prétraitement : dégrillage, dessablage, dégraissage et déshuilage, dont le rôle est de débarrasser l'effluent des matières assez facilement figeables et qui risquent de perturber le traitement biologique ou de détériorer le matériel (sable dans les pompes
- un bassin d'aération où se produit la dégradation de la matière organique par l'action de bactéries. L'azote est également éliminé, en grande partie, par les bactéries.  
Ce bassin est équipé de 6 turbines de 30 kw chacune.
- un décanteur destiné à clarifier l'eau. Dans ce bassin, se dépose la majeure partie des matières en suspension contenues dans l'effluent.  
Cette eau peut être ensuite rejetée dans l'Aven, après avoir été débarrassée de la quasi-totalité de ses polluants.
- un puits de recirculation des boues biologiques et un système d'extraction des boues.
- un canal de sortie
- les ouvrages de conditionnement des boues, à savoir : 1 silo concentrateur et 2 silos de stockage. Les boues produites sont ensuite évacuées sur les terrains agricoles où elles servent d'engrais. Depuis Juin 2001, une table d'égouttage a été installée, doublant la capacité de stockage, grâce à l'épaississement des boues qu'elle génère.
- un bâtiment d'exploitation

L'arrêté préfectoral du 2 juillet 1992 a autorisé le déversement des eaux épurées de la station dans l'Aven, et a réglementé les flux de matières polluantes aux normes suivantes :

- Demande biochimique en oxygène (DBO) : 25 mg-l/jour
- Demande chimique en oxygène (DCO) : 90 mg-l/jour
- Matières en suspension (MES) : 30 mg-l/jour
- Azote (NTK) : 10 mg-l/jour
- Phosphore (PT) : 3 mg-l/jour

Les capacités nominales de la station étant :  
 3 000 m<sup>3</sup>/jour pour 400 m<sup>3</sup>/heure de pointe.  
 1 782 kg DBO5/jour et 0,32 DBO5/m<sup>3</sup>/jour.  
 80 % du réseau étant en séparatif, 20% en unitaire.

**Les résultats moyens d'analyses mensuelles sont :**

	Résultats 2016	Normes
DBO5 mg/l	3.6	<b>25</b>
DCO mg/l	28.1	<b>90</b>
MES	5.9	<b>30</b>
NTK mg/l	2.1	<b>10</b>
NGL mg/l	2.5	<b>15</b>
Pt mg/l	0.2	<b>1.5 ou 3</b>

1 996 branchements sont raccordés a cette station ce qui représente une population estimée de 4 550 personnes (2,26 habitants par logements). En ce qui concerne les boues, 186 tonnes de matières sèches ont été produites en 2016. Cette production est stable par rapport aux années précédentes (186,6 en 2015). La totalité des boues est épandue en agriculture à 100%. Les terrains ayant reçu ces boues sont ensuite amendés par les agriculteurs en chaux CAO 52 % fournie par la collectivité.

La consommation d'eau potable assujettie à la redevance assainissement en 2015 s'élève à 293 169 m<sup>3</sup>/an, soit environ 800 m<sup>3</sup>/j.

**Les résultats épuratoires obtenus ont été de :**

DBO5	99.2 %	<b>Demande biologique en Oxygène &gt; Durée de 5 jours</b>
DCO	97.3 %	<b>Demande chimique en Oxygène</b>
MES	98.4 %	<b>Matière en suspension</b>
NTK	95.8 %	<b>Azote total – Azote amoniacal</b>
PT	97 %	<b>Phosphate</b>

**Rendement : La production des boues a été de 186 tonnes de matières sèches en 2016.**

**Les conclusions du Service d'Eau et de l'Assainissement du Conseil  
Général pour l'année 2016 sont les suivantes :**

2

<i>Direction de l'Aménagement, de l'Eau, de l'Environnement et du Logement Direction Adjointe de l'Eau et des Espaces Naturels Service de l'Eau potable et de l'Assainissement</i>	<b>Bilan de fonctionnement annuel</b>	I08BILANPONCT-02
--	---	------------------

**ANNEE 2016  
STATION D'EPURATION DE ROSPORDEN/KERNEVEL**

Capacités nominales : 830 EH (38 kg DBO<sub>5</sub>), 112 m<sup>3</sup>/h, débit de pointe : 14 m<sup>3</sup>/h

La qualité physico-chimique de l'eau épurée a été bonne durant l'année.  
La station reçoit une quantité non négligeable d'eaux parasites en période de nappes hautes et ce malgré les travaux déjà réalisés sur le réseau.

**2°) LES INDICATEURS FINANCIERS**

**Le prix de l'assainissement :**

Le prix de l'assainissement est fixé par délibération du Conseil Municipal. Pour 2016, il s'établissait ainsi qu'il suit :

- Abonnement : 19.00 € à l'année
- le m<sup>3</sup> : 1.66 €

Le service n'est pas assujetti à la T.V.A.

**Le budget :**

Le Compte Administratif 2016 du service de l'assainissement s'est élevé, en recettes et dépenses à :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Résultats de l'exercice</u>
Section d'investissement	297 575.26 €	246 331.25 €	+ 51 244.01 €
Section d'exploitation	632 048.87 €	576 476.78 €	+ 55 572.09 €

Avec, pour principales recettes de fonctionnement :

- Redevance Assainissement	533 085.85 €
- Travaux et taxes de raccordement	16 076.00 €
- Redevance pour modernisation de réseau	37 549.32 €

**La dette :**

<b>TOTAUX</b>	Capital initial	Capital au 31/12	Capital	Intérêts	Total
BCME	300 000.00	180 000.00	20 000.00	5 832.76	25 832.76
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE	170 410.00	47 714.77	11 360.67	0	11 360.67
CREDIT AGRICOLE	755 000.00	254 486.56	49 030.03	7 387.45	56 417.48
CAISSE FRANCAISE	400 000.00	313 333.29	26 666.68	10 725.00	37 391.68
	<b>1 625 410.00</b>	<b>795 534.62</b>	<b>107 057.38</b>	<b>23 945.21</b>	<b>131 002.59</b>

**Les investissements : réalisés en 2016**

- **Reprise des branchements au Camping de Rozanduc, ainsi que sur le secteur de Renanguip**

**Les investissements programmés en 2017:**

- **Néant**

**EVOLUTION DES PRIX DES DEUX SERVICES**

Au cours des 5 dernières années

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Service d'eau</b>					
Abonnement	13.70 €	14.00 €	14.00 €	19,00 €	<b>19,00 €</b>
De 0 à 10 000 m <sup>3</sup> - le m <sup>3</sup>	1.10 €	1.12 €	1.16 €	1,25 €	<b>1,25 €</b>
De 10 000 à 20 000 m <sup>3</sup> - le m <sup>3</sup>	0.97 €	1.00 €	1.04 €	1,10 €	<b>1,10 €</b>
A partir de 20 001 m <sup>3</sup> - le m <sup>3</sup>	0.91 €	0.93 €	0.97 €	1.00 €	<b>1.00 €</b>
<b>Service de l'assainissement</b>					
Abonnement	13.77 €	14.00 €	14.00 €	19,00€	<b>19,00€</b>
Redevance - le m <sup>3</sup>	1.63 €	1.66 €	1.66 €	1,66€	<b>1,66€</b>

### **III – INDICATEURS DE PERFORMANCES DU SERVICE**

Depuis 2013, lors de la déclaration de Redevance pour Prélèvement sur la Ressource en Eau, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne demande à chaque établissement en charge de la gestion de l'eau, de calculer des indices de performances, qui lui permettront de valider la bonne tenue du service.

La parution dans le Rapport sur l'Eau et la Qualité du Service de ces résultats est devenue obligatoire à compter de 2014, et sont communiqués en annexe.

Ci-après, la notice de calcul des indicateurs de performances ainsi que la déclaration dûment remplie pour l'année 2016.



**REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT  
SUR LA RESSOURCE EN EAU  
COMPLÉMENT AU FORMULAIRE  
GÉNÉRAL COLLECTIVITÉS  
RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU  
POTABLE ANNÉE 2016**

CONCERNÉ 29241 40402 RPC 2016

COMMUNE DE ROSPORDEN  
10 RUE DE REIMS  
MAIRIE  
29140 ROSPORDEN

**Remplir un formulaire par réseau exploité**

Veillez cocher les cases correspondant à votre situation et indiquer les valeurs demandées ou les corriger si les informations affichées sont erronées \*.

Vous êtes :  producteur d'eau potable uniquement ➤ remplir un formulaire par réseau AEP client  
 producteur et distributeur d'eau potable à des abonnés ➤ remplir un formulaire par réseau AEP client et un formulaire pour votre réseau

Vous achetez de l'eau ?  oui  non Nom de votre fournisseur :   
 Volume acheté :  m<sup>3</sup>

**CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU**

Réseau :	1484 ROPORDEN KERNEVEL
Valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale : (Indicateur de performance P103.2B)	.....105.....
Valeur du rendement (1) : (Indicateur de performance P104.3)	.....95..... %
Valeur de l'indice linéaire de consommation (2) :	.....
Si la valeur du rendement est inférieure aux valeurs prescrites, le plan d'actions prescrit à l'article L.213-10-9 du code de l'environnement a été établi :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>
Volume total prélevé pour alimenter le réseau de distribution : (y compris les pertes dans les réseaux d'adduction et de transport)	.....565 147..... m <sup>3</sup>

\* Les valeurs demandées sont caractéristiques de votre service d'eau potable, telles que déclarées dans le service SISPEA, à l'exception du volume prélevé dont la valeur doit être déterminée à partir du volume distribué, majoré des fuites sur le réseau. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site <http://services.eaufrance.fr>  
 La saisie sur SISPEA ne vous exonère pas de transmettre la présente déclaration à votre agence de l'eau.

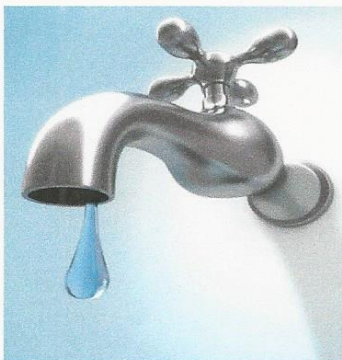
(1) Le rendement du réseau de distribution d'eau est calculé pour l'année ou, en cas de variations importantes des ventes d'eau, sur les trois dernières années.

(2) L'indice linéaire de consommation est égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètres. Le calcul avec les variables de performance du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable est donc :

[VP.063 + VP.201 + VP.220 + VP.221 + VP.061] / VP.077 / 365.

**Les dispositifs de mesure alimentant le réseau sont à renseigner au verso** ➤





SERVICE D' EAU VILLE DE ROSPORDEN  
(Secteur de Rosporden)  
02 98 66 79 42 du Lundi au Vendredi 8h30-12h / 13h30-17h

Exp : TRESORERIE de ROSPORDEN

**Destinataire**  
**FACTURE TYPE ROSPORDEN**  
**10 RUE DE REIMS**

**29140 ROSPORDEN**

Préfacture réelle

N° : 3

30/04/2015

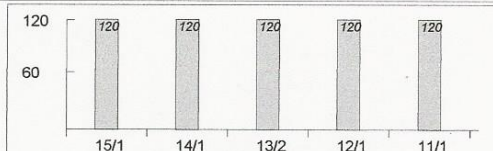
Votre référence : 7122  
FACTURE TYPE ROSPORDEN  
10 RUE DE REIMS

Période de consommation : PREMIER SEMESTRE 2015

29140 ROSPORDEN

Période d'abonnement : ANNEE 2015

Compteur :	Date	Type	ANCIEN	NOUVEL	CONSO	REGUL	Total
6040-000000001	19/08/2015	REELLE	120	240	120	0	120
Consommation totale en m <sup>3</sup> :							120



RUBRIQUES	Nb M3	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>169.00</b>		<b>9.30</b>	<b>178.30</b>
ABONNEMENT EAU	1	19.00	19.00	5.50%	1.05	20.05
CONSOMMATION entre 0 et 10000	120	1.25	150.00	5.50%	8.25	158.25
<b>COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>218.20</b>			<b>218.20</b>
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	19.00	19.00			19.00
CONSOMMATION entre 0 et 9999999	120	1.66	199.20			199.20
<b>ORGANISME PUBLIC</b>			<b>60.00</b>		<b>2.05</b>	<b>62.05</b>
LUTTE CONTRE LA POLLUTION (AGENCE DE L'EAU)	120	0.31	37.20	5.50%	2.05	39.25
MODERNISATION DES RESEAUX (AGENCE DE L'EAU)	120	0.19	22.80			22.80
<b>Net à payer</b>			<b>447.20</b>		<b>11.35</b>	<b>458.55</b>

N° d'astreinte en cas d'urgence : 06 07 19 39 51  
L'accès au compteur doit être dégagé et le citerneau nettoyé.  
Protégez et vérifiez votre compteur par temps de gel et en cas de fuite.

Talon à joindre au règlement

TRESORERIE de ROSPORDEN 32 rue Nationale 29140 ROSPORDEN  
BDF QPER IBAN: FR33 3000 1006 64G2 9300 0000 031 BIC:  
BDFEFRPPCCT

**MODALITES DE REGLEMENT:**

Numéraire, chèque bancaire ( libellez à l'ordre du TRESOR PUBLIC  
Réclamations: aux services de la collectivité. Veuillez informer le comptable chargé  
du recouvrement.: la contestation ne suspend pas le délais de saisine du juge.  
Difficultés de paiement : adressez vous muni de justificatif de votre situation au  
comptable chargé du recouvrement.  
Voies de recours : dans un délais de 2 mois suivant la notification du présent acte.  
Veuillez signaler tout changement d'identité bancaire aux Services des Eaux.

**A REGLER DES RECEPTION**

SERVICE D' EAU VILLE DE ROSPORDEN

Période de consommation : PREMIER SEMESTRE 2015

Période d'abonnement : ANNEE 2015

Fact N° : 3

Abonné : 7122 FACTURE TYPE ROSPORDEN

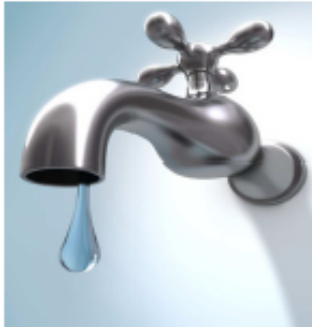
Payeur : FACTURE TYPE ROSPORDEN

10 RUE DE REIMS

29140 ROSPORDEN

**NET A PAYER**

**458.55 E**



SERVICE D'EAU VILLE DE ROSPORDEN  
(Secteur de Rosporden)  
02 98 66 79 42 du Lundi au Vendredi 8h30-12h / 13h30-17h

Exp : TRESORERIE de ROSPORDEN

Destinataire  
FACTURE TYPE ROSPORDEN  
10 RUE DE REIMS

29140 ROSPORDEN

Préfecture réelle

N° : 13

30/05/2016

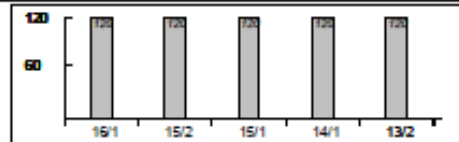
Votre référence : 7122  
FACTURE TYPE ROSPORDEN  
10 RUE DE REIMS

Période de consommation : PREMIER SEMESTRE 2016

Période d'abonnement : ANNEE 2016

29140 ROSPORDEN

Compteur :	Date	Type	ANCIEN	NOUVEL	CONSO	REGUL	Total
6040-0000000001	19/07/2017	REELLE	360	480	120	0	120
Coût de l'abonnement : 39.05 €					Total en m <sup>3</sup> : 120		
Prix du litre d'eau toutes taxes comprises (hors abonnement) : 0,00350 €							



RUBRIQUES	Nb M3	P.U.	MT HT	TVA	MT TVA	MT TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>169.00</b>		<b>9.30</b>	<b>178.30</b>
ABONNEMENT EAU	1	19.00	19.00	5.50%	1.05	20.05
CONSOMMATION entre 0 et 10000	120	1.25	150.00	5.50%	8.25	158.25
<b>COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>218.20</b>			<b>218.20</b>
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	1	19.00	19.00			19.00
CONSOMMATION entre 0 et 9999999	120	1.66	199.20			199.20
<b>ORGANISME PUBLIC</b>			<b>60.00</b>		<b>2.05</b>	<b>62.05</b>
LUTTE CONTRE LA POLLUTION (AGENCE DE L'EAU)	120	0.31	37.20	5.50%	2.05	39.25
MODERNISATION DES RESEAUX (AGENCE DE L'EAU)	120	0.19	22.80			22.80
<b>Net à payer</b>			<b>447.20</b>		<b>11.35</b>	<b>458.55</b>

N° d'astreinte en cas d'urgence : 06 07 19 39 51  
L'accès au compteur doit être dégagé et le citerneau nettoyé.  
Protégez et vérifiez votre compteur par temps de gel et en cas de fuite.

Talon à joindre au règlement

TRESORERIE de ROSPORDEN 32 rue Nationale 29140 ROSPORDEN  
BDF OPER IBAN: FR33 8000 1006 6302 9800 0000 03 BIC:  
BOFEPFRPP00T

**MODALITES DE REGLEMENT:**

Numéraire, chèque bancaire (libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC)  
Réclamations: aux services de la collectivité. Veuillez informer le comptable chargé  
du recouvrement: la contestation ne suspend pas le délai de saisine du juge.  
Difficultés de paiement : adressez vous au comptable chargé du recouvrement muni  
de justificatif de votre situation.  
Voies de recours : dans un délai de 2 mois suivant la notification du présent acte.  
Veuillez signaler tout changement d'identité bancaire aux Services des Eaux.

**A REGLER DES RECEPTION**

SERVICE D'EAU VILLE DE ROSPORDEN

Période de consommation : PREMIER SEMESTRE 2016

Période d'abonnement : ANNEE 2016

Fact N° : 13

Abonné : 7122 FACTURE TYPE ROSPORDEN

Banque : FACTURE TYPE ROSPORDEN  
10 RUE DE REIMS

29140 ROSPORDEN

**NET A PAYER**

**458.55 E**